



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 mars 2018

DÉLIBÉRATION N°2018-038

OBJET : Marché public d'électricité : conventionnement avec l'UGAP

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 12
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 8

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Christiane GALLON, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN à Martine MORETTI, Roger BUFFAUT à Guy CASSAN, Christian BRUNEAUD à Christiane LEPEIRE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Crescent MARAULT, Bertrand POUSSIERRE à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian BRUNEAUD, Isabelle CAMBIER, Sylvie PORTE, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Madame Axelle BONNIN

Le marché de fourniture a été signé pour la période 2015- 2017. Il est aujourd'hui nécessaire de relancer la procédure pour renouveler le contrat.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le maire à :

- Conventionner avec l'UGAP pour la réalisation de cette mise en concurrence.
- Attribuer et signer ce marché ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/04/2018

Pour copie conforme



- Le 26/03/2018

Crescent MARAULT, MAIRE

MAIRIE DE SAINT GEORGES SUR BA